



DESTINATAIRES : Aux gestionnaires, médecins et employés du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : 26 mars 2021

OBJET : Recommandations de la Direction de santé publique en matière d'isolement préventif des travailleurs de la santé et des médecins lorsque le travailleur ou un membre de son domicile présente des symptômes compatibles avec la COVID-19 (Mise à jour de la NS du 9 mars 2021)

La Direction de santé publique recommande que les médecins et travailleurs de la santé soient soumis aux mêmes règles que la population générale en ce qui concerne l'isolement en présence de symptômes. En vous référant à l'[outil d'évaluation des symptômes](#) disponible sur le site du gouvernement du Québec, vous trouverez les indications suivantes d'isolement et de dépistage pour les adultes de 18 ans et plus :

Un des symptômes suivants :

- Fièvre (température buccale de 38,1°C (100,6°F) et plus)
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Toux récente ou aggravation d'une toux chronique
- Essoufflement
- Difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou congestion nasale (de cause inconnue)

OU

Deux des symptômes suivants :

- Maux de ventre
- Nausées (maux de cœur) ou vomissements
- Diarrhée
- Grande fatigue
- Perte d'appétit importante

... 2

- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Mal de tête

SI VOUS PRÉSENTEZ UN OU DES SYMPTÔMES

Si vous répondez à l'un de ces critères, vous devez vous placer en isolement et obtenir un dépistage. Pour ce faire, vous devez communiquer avec le **centre d'assistance COVID-19 des travailleurs et médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches, au 418 830-7472. En attendant votre résultat, l'ensemble de votre bulle familiale (toutes les personnes résidant au même domicile) doit aussi se mettre en isolement** à l'exception de certains travailleurs de la santé critiques (voir détails ci-dessous).

SI UN MEMBRE DE VOTRE DOMICILE PRÉSENTE UN OU DES SYMPTÔMES

La personne symptomatique doit remplir l'outil d'évaluation en fonction de son âge. Si l'outil réfère cette personne à un dépistage, celle-ci ainsi que l'ensemble de sa bulle familiale doivent demeurer en isolement en attendant le résultat du dépistage de la ou des personnes symptomatiques de la bulle. ***Cette consigne ne s'applique pas à un travailleur de la santé critique, vacciné et asymptomatique (c'est-à-dire un travailleur de la santé qui a été ciblé par la phase un de vaccination et qui a reçu celui-ci il y a plus de 14 jours et moins de trois mois et non-immunosupprimé).***

SI UN MEMBRE DE VOTRE DOMICILE EST EN ATTENTE D'UN TEST DE DÉPISTAGE DANS UN CONTEXTE DE CONTACT AVEC UN CAS,

il devra s'isoler et être dépisté en fonction des recommandations de la santé publique. L'ensemble de sa bulle familiale doit demeurer en isolement en attendant le résultat du dépistage de la personne ciblée par la santé publique. ***Cette consigne ne s'applique pas à un travailleur de la santé critique, vacciné et asymptomatique (c'est-à-dire un travailleur de la santé qui a été ciblé par la phase un de vaccination et qui a reçu celui-ci il y a plus de 14 jours et moins de trois mois et non-immunosupprimé).***

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec le centre d'assistance COVID-19 des travailleurs et médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches au 418 830-7472, 7 jours sur 7, de 8 h à 16 h. En dehors des heures ouvrables, nous vous invitons à prendre contact avec le coordonnateur d'activités.

Ces directives s'appliquent jusqu'à nouvel ordre.

Lien pour l'outil d'autoévaluation des symptômes :

<https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction?language=fr-ca>

« Signature autorisée »

D^{re} Liliana Romero, MD, MSC., FRCPC
Directrice de santé publique

« Signature autorisée »

D^{re} Sarah Masson-Roy, MD, MSC., FRCPC
Microbiologiste-infectiologue

Contenu et diffusion approuvés par : M. Marco Bélanger